

HORAIRES APLD

de janvier 2021 à décembre 2022

La CFE-CGC continue de proposer... avant de s'opposer ?



Lundi 23 novembre la direction a reçu l'ensemble des organisations syndicales suite au mouvement spontané des salarié(e)s apparu après de multiples incompréhensions.

Le dialogue social se poursuit, la concertation n'est pas terminée. La CFE-CGC, en tant qu'organisation syndicale **RESPONSABLE**, continue de faire ses propositions complémentaires des précédentes.

HORAIRES 7 HEURES HORS COVID

lundi au jeudi	5h	travail 7h	45 min de pause 36 min. payées Restaurant	12h45	30 minutes	13h15	travail 7h18	Pause 36 min. payées Snacking	21h09
Vendredi	5h	travail 7h	45 min de pause 36 min. payées Restaurant	12h45	30 minutes	13h15	travail 5h48		19h03

HORAIRES 6 HEURES HORS COVID

lundi au jeudi	6h00	travail 6h	45 min de pause 36 min. payées Restaurant	12h45	30 minutes	13h15	travail 6h12	Pause 36 min. payées Snacking	20h03
vendredi	6h00	travail 6h	45 min de pause 36 min. payées Restaurant	12h45	30 minutes	13h15	travail 5h12		18h27



Malgré tout, il manque des réponses sur deux points :

- **Horaires en quarts** : pourquoi la Direction maintient la volonté de travailler sur 5 jours identiques ?
- **Horaires en journée normale** : pourquoi définir des plages-horaires fixes pour les Non Cadres Forfaités ?

La CFE-CGC demande du sens pour toute décision prise par la Direction.

S'opposer parfois **Construire souvent** **Proposer toujours**